

Brignais, le 28 mars 2022

**Nombre de conseillers en
exercice : 37**

Présents : 34
Votants : 34
Abstentions : 00
Contre : 00
Pour : 34

Objet :
**Acquisition foncière : Cession
des voies Opération de
renouvellement urbain – Les
Pérouses à Brignais**

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux

Le 22 mars

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Chaponost, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 15 mars 2022

PRESENTS : MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, , Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD , Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS : Mme Christiane CONSTANT, Pierre FOUILLAND, Corinne JEANJEAN.

SECRETAIRE : M. Jean-Philippe GILLET

Pouvoirs :

Jean-François PERRAUD donne pouvoir à Damien COMBET

Grégory NOWAK donne pouvoir à Jérôme CROZET

Claire REBOUL donne pouvoir à Patricia GRANGE

Clémence DUCASTEL donne pouvoir à Audrey PLATARET

Céline ROTHEA donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN

Martial GILLE donne pouvoir à Josiane CHAPUS

Thierry DILLESEGER donne pouvoir à Pascale MILLOT

Guy BOISSERIN donne pouvoir à Christine MARCILLIERE

Agnès BERAL donne pouvoir à Anne-Claire ROUANET

Laurence BEAUGRAS donne pouvoir à Lionel BRUNEL

DÉLIBÉRATION N°2022-15

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Pérouses à Brignais, l'Opac du Rhône, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) et la Ville de Brignais ont signé, le 4 septembre 2015, une convention de transfert dans le domaine public des voies et des espaces communs. Ce transfert était initialement prévu une fois les travaux achevés par l'Opac du Rhône et à l'euro symbolique.

Ladite convention a fait l'objet d'un avenant en date du 2 avril 2019 portant sur :

1. la répartition des domanialités entre la CCVG et la Ville de Brignais, représentant un total de 22 342 m² d'espaces publics,
2. les modalités de réception des travaux d'aménagement : l'Opac du Rhône procédera, sous sa seule responsabilité à la réception des travaux et invitera les représentants de la Commune et de la CCVG à y assister. Une copie du procès-verbal correspondant sera transmise à la Commune et à la CCVG,
3. la régularisation foncière, portant notamment sur :
 - le transfert de propriété des emprises foncières des ouvrages qui sera constaté par acte authentique dans un délai de 6 mois à compter de la remise d'ouvrage et au prix convenu de 24,44 € HT/m², soit 29,68 € TTC/m².
 - Par ailleurs, la CCVG et l'Opac du Rhône ont convenu d'une cession complémentaire de plusieurs parcelles situées hors du périmètre du permis d'aménager, destinées à être intégrées dans l'emprise de la rue Paul Bovier Lapierre dans le cadre des travaux de requalification de cette voirie sous maîtrise d'ouvrage de la CCVG. En contrepartie de la réalisation des travaux d'aménagement d'un trottoir, cette cession s'effectue à l'Euro symbolique.

De ce fait, la répartition du prix de cession se décompose de la manière suivante :

Collectivité	Superficie (m ²)	Prix HT
CCVG - Voiries	17 029 m ²	24,44 €/m ²
CCVG – parcelles destinées à être intégrées à la rue Paul Bovier Lapierre	555 m ²	1 €
Ville de Brignais – Espaces verts	5 313 m ²	24,44 €/m ²
TOTAL	22 897 m ²	

Un avis du Domaine portant sur la cession des emprises susvisées a été rendu le 02/11/2021 (en annexe).

Ainsi, la rétrocession à la CCVG portera sur les parcelles mentionnées ci-dessous :

Commune	n° parcelle	Consistance	Adresse	surface (m ²)	Offre de prix (HT)	Propriétaires
---------	-------------	-------------	---------	---------------------------	--------------------	---------------

BRIGNAIS	BI26p BI36p BI127p BI134p BI140p BI141p BH90p	Voiries	Les Pérouses	17 029 m ²	24,44 € /m ² , soit 416 188,76 €	OPAC DU RHÔNE
BRIGNAIS	BI36p BI27p BI36p BI127p	Parcelles destinées à être intégrées à la Rue Paul Bovier Lapierre	Rue Paul Bovier Lapierre	555 m ²	1,00 €	OPAC DU RHÔNE
TOTAL				17 584 m²	416 189,76 €	

Il est précisé que cette rétrocession pourra être réitérée par acte authentique une fois les travaux terminés et réceptionnés.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver l'acquisition des parcelles listées ci-avant,
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tous les documents nécessaires aux transactions,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 28/03/2022,
GAUQUELIN Françoise

